

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Vote par correspondance

Personnes physiques et personnes morales

Municipalité  
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS

Scrutin du  
2016 | 07 | 03  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Sylvain Michaudville, greffier ou secrétaire-trésorier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le

2016 | 04 | 24  
année mois jour \*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2016 | 06 | 03  
année mois jour \*\*

⇒ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le

2016 | 04 | 24  
année mois jour \*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2016 | 04 | 24  
année mois jour \*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2016 | 06 | 03  
année mois jour \*\*

⇒ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Sm.

ET

→ aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le

2016	04	24
année	mois	jour

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le

2016	04	24
année	mois	jour

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2016	06	03
année	mois	jour

**PRENEZ NOTE QUE :**

- la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2016	06	03
année	mois	jour

\*\*

, mais au plus tard le

2016	06	21
année	mois	jour

(dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire;

- toute personne habile à voter inscrite sur la liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le

2016	06	21
année	mois	jour

Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution, incluant la demande de voter par correspondance, est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que toute personne habile à voter inscrite sur une liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.**

Sylvain Michaudville	819 326 5624
Prénom et nom	Ind. rég.   3601   Numéro de téléphone
349, chemin de Val-des-Lacs Val-des-Lacs (Québec)	
J0T 2P0	Code postal
Adresse	

**Signature**

Donné à

\_\_\_\_\_ Val-des-Lacs \_\_\_\_\_, le  
 Municipalité  
 \_\_\_\_\_  
 Greffier ou secrétaire-trésorier

2016	05	24
année	mois	jour

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 24 mai 2016 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 24 mai 2016

*Sylvain Michaudville*  
 Me Sylvain Michaudville  
 Secrétaire-trésorier